

Le service public régional de formation, vers une généralisation ?

Jeudi 21 novembre 2013 (de 14h à 18h) et vendredi 22 novembre 2013 (de 9h à 14h)

Conseil régional de Picardie

15 Mail Albert 1er
80 000 Amiens

PROBLÉMATIQUE

En 2008, la directive européenne dite «services» qui opérait une distinction entre SSIG et SIEG, a permis d'initier l'expérimentation du «service public régional de formation» (SPRF) avec la question pour l'État et les Régions, de savoir si la formation relevait d'un «service public». L'État ayant répondu par la négative, la mise en place des SPRF jusqu'en 2013 est certes une réalité, mais ne s'est pas faite sans difficultés.

Les Régions ont fait la démonstration de leur capacité à piloter et à mettre en œuvre un service public. Pour celles qui ont décidé d'adopter un SPRF, il a fallu en définir les modalités qui, en fin de compte, diffèrent d'une région à l'autre. Aujourd'hui, il est l'heure de jeter un premier regard sur ce qui a été fait et les choix opérés par les Régions quant à la définition du périmètre de leur SPRF, ou encore les pratiques d'achat qui en ont découlées. Pour les SPRF qui arrivent à échéance, la question se pose de leur continuité, du maintien à l'identique ou de la nécessaire adaptation.

Il est d'autant plus pertinent de faire ce point que, le projet de loi de décentralisation dans son volet 2, prévoit de reconnaître légalement le SPRF et de lever ainsi tous les obstacles à une généralisation de leur mise en place dans l'ensemble des régions françaises. Ce projet de loi prévoit notamment de donner une existence juridique à la pratique du mandatement, et ainsi en poser les bases.

Ces journées permettront d'aborder à partir des usages et expériences des Régions, les questions suivantes :

- Pour celles qui ont fait ce choix, comment les régions ont-elles défini leur SPRF ?
- Quelles difficultés ou obstacles ont-elles dû surmonter ?
- Comment les régions se préparent-elles à se doter des différents outils qui seront mis à sa disposition dès la publication de la loi de décentralisation : la délégation de service public, le mandatement, etc ?

PUBLIC

Les personnels des services de formation professionnelle et d'apprentissage des conseils régionaux

OBJECTIFS

- Connaître les politiques régionales en matière de service public de formation par les Régions
- Informer et échanger sur les expériences régionales
- Consolider le réseau des participants

MÉTHODOLOGIE

- Exposés et échanges sur les pratiques
- Alternance de séances plénières et d'ateliers pour permettre les échanges entre les agents des différentes Régions



Programme

Jeudi 21 novembre 2013

13h45 **Accueil**

14h00 **Ouverture des travaux**

M. Didier CARDON, Vice-Président Emploi, démocratie économique, entreprises en difficulté, commerce, artisanat, formation professionnelle, Conseil régional de Picardie

M. Christian ROCHE, Directeur de la Délégation Régionale Picardie, CNFPT

14h30 **Cadrage**

Intervenant : **M. Régis ROUSSEL**, Responsable de mission, Centre Inffo

14h45 **Intervention plénière**

De la gestion de compétences transférées à la légitimité d'un Service Public Régional de Formation professionnelle (SPRF)

Si aujourd'hui plusieurs régions ont adopté un SPRF, la mise en place de ce «service public» ne s'est pas faite en un jour. Partant de la notion de SIEG, ces régions ont préparé leur SPRF en définissant des obligations de service public et en choisissant les formes de la commande publique. Patrice GRANIER évoquera le long chemin parcouru jusqu'à cette perspective de reconnaissance au niveau national du SPRF dans la future loi de décentralisation.

Intervenant : **M. Patrice GRANIER**, consultant expert

15h30 *Débat avec les participants*

15h45 **Pause**

16h00 **Deux ateliers en parallèle :**

Atelier 1 : Une déclinaison du SPRF picard à travers les formations à l'éolien

La Région Picardie a mis en place un SPRF qui prévoit sur un système de prise en charge complète de la formation des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. En 2013, elle a lancé dans le cadre de son SPRF, un appel d'offres sur la formation à l'éolien. Quelle articulation du SPRF avec le monde de l'économie ?

Intervenant : **M. Frédéric LEPRETRE**, Directeur de la formation et de l'apprentissage, Conseil régional de Picardie

Atelier 2 : Retour sur 3 ans d'expérience du mandatement et préparation d'une nouvelle génération de SPRF en Région Champagne-Ardenne

Le SPRF dénommé réseau public régional de formation professionnelle en Région Champagne-Ardenne est ouvert aux formations des demandeurs d'emploi de niveau V à III et repose des modalités financières. Le mandatement en particulier, concerne les parcours de formation qualifiant à recrutement régional avec des obligations de service public. L'atelier proposera un regard sur cette mise en œuvre sur 3 ans et donnera à voir les travaux pour réaménager son SPRF.

Intervenant : **M. Jean-Robert DE PASQUALE**, Directeur de la formation et de l'orientation, Conseil régional de Champagne-Ardenne

18h00 **Fin des débats**

20h00 **Dîner offert par le Conseil régional**

9h00 Accueil

9h15 Deux ateliers en parallèle :

Atelier 1 : La création du Service Public Régional de Formation Professionnelle et d'Education Permanente en Nord-Pas-de-Calais : l'opportunité d'un nouveau souffle

L'atelier proposera la présentation du travail d'exploration de la politique régionale de formation professionnelle et d'éducation permanente pour créer le service public en région Nord-Pas-de-Calais, ainsi que la mise en œuvre d'une démarche concertée autour des enjeux et objectifs. Sera explicité le choix d'un mode de gestion permettant une mise en œuvre des principes du service public (égalité, continuité, adaptabilité, qualité...)

Intervenantes : **Mme Hafida ELBAZ**, Directrice de la formation permanente, et **Mme Valérie GUAVEIA**, Directrice de projet Délégation du Service public Régional de Formation Professionnelle et d'Education Permanente, Conseil régional de Nord- Pas-de-Calais.

Atelier 2 : Le SPRF en Limousin : sécurisation et qualité dans une logique de gagnant-gagnant

Après l'évocation des «étapes» qu'a dû franchir la région Limousin, Mme Marie-Laure Meyer présentera les choix qui ont prévalu pour la mise en place du SPRF : procédure par bons de commandes avec un minimum garanti, pratique de co-achat avec Pôle emploi, charte de qualité des parcours, etc. Ces modalités ont contribué à sécuriser les relations avec les organismes dans une logique de coopération et donc, de gagnant-gagnant.

Intervenante : **Mme Marie-Laure MEYER**, Directrice de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Conseil régional du Limousin

11h15 Pause

11h30 Conférence de clôture

SPRF et futures réformes de formation professionnelle

Le SPRF devrait être reconnu dans la loi de décentralisation (volet 2), confirmant ainsi la Région dans son rôle de chef de file de la formation professionnelle. Cependant, des réflexions sont menées et des réformes annoncées sur le thème de l'apprentissage, du compte personnel de formation, de la suppression du «0.9» contribution dont sont redevables les entreprises. Dès lors, comment positionner le SPRF ? Quel sera son impact face aux différents acteurs économiques ? Quel rôle lui donner face à l'individu «acteur de sa formation» ?

Intervenant : **M. René BAGORSKI**, consultant expert

12h00 Conclusion de la journée

M. Frédéric LEPRETRE, Directeur de la formation et de l'apprentissage, Conseil régional de Picardie

M. Patrick MAGNIER, Responsable du pôle de compétences Formation professionnelle, INSET de Dunkerque-CNFPT

12h30 Déjeuner offert par le CNFPT

Animation des journées

M. Régis ROUSSEL, Responsable de mission, Centre Inffo



**Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques de
chaque journée sur :**

www.regions-et-formation.fr - rubrique repères en régions

et

www.wikiterritorial.cnfpt.fr